

SESSION 2023

AGRÉGATION CONCOURS EXTERNE

Section: PHILOSOPHIE

ÉPREUVE D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE : COMMENTAIRE DE TEXTE

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB: Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

(152) Mais en ce qui concerne la manière dont les devoirs dérivent des différents domaines de l'honnêteté, il semble que ce qui a été exposé suffise. D'autre part, il peut souvent arriver que les actes honnêtes eux-mêmes soient confrontés et comparés entre eux, pour déterminer, de deux actes honnêtes, celui qui l'est davantage – un point dont Panétius a omis de traiter. De fait, puisque l'honnêteté découle toute entière de quatre domaines – le premier est la connaissance ; le second, la communauté ; le troisième, la grandeur d'âme ; et le quatrième, la modération –, la comparaison entre ceux-ci s'avère souvent nécessaire dans le choix du devoir. (153) Ainsi donc, je suis d'avis que les devoirs tirés de la communauté sont plus appropriés à la nature que ceux qui dérivent de la connaissance ; et ce point peut-être établi par l'argument suivant : supposons un sage qui recevrait en partage une vie ou, disposant en abondance de ressources de toutes sortes, il examinerait et contemplerait, à part soi et dans un loisir souverain, tout objet digne de connaissance ; si, malgré cela, sa solitude était telle qu'il ne puisse voir personne, il quitterait la vie. Et la première de toutes les vertus, cette sagesse que les Grecs appellent sophia – par la prudence, que les Grecs désignent du nom de phronesis, nous entendons, en effet, une autre science, celle des choses qu'il faut rechercher et de celles qu'il faut éviter –, cette sagesse, donc, dont j'ai dit qu'elle occupait la première place, est la science des choses divines et humaines, qui inclut la communauté et la société des dieux et des hommes entre eux. Si c'est bien là la vertu suprême, comme ce l'est assurément, le devoir suprême doit nécessairement être celui qui dérive de la communauté. Et de fait, la connaissance et la contemplation de la nature seraient, en un sens, mutilées et inachevées, si elles ne débouchaient sur aucun agir effectif. Or cette action se reconnaît surtout dans la sauvegarde des intérêts des hommes et porte, par conséquent, sur la société du genre humain : il faut donc lui donner la priorité sur la connaissance.

(154) Tous les hommes d'élite sont de cet avis et le montrent dans les faits. En effet, quel individu, si on lui apprenait soudain, pendant qu'il examine et contemple des objets souverainement dignes de connaissance, que sa patrie est en péril, qu'elle se trouve dans une situation critique, mais qu'il peut la secourir et lui venir en aide, quel homme, dis-je, est avide de scruter et de connaître la nature au point de ne pas abandonner et de ne pas rejeter toutes ces occupations, même s'il pensait pouvoir dénombrer les étoiles ou mesurer les dimensions de l'univers ? Et il agirait de même si un parent ou un ami était mis en accusation ou courait un danger. (155) On comprend par-là que, sur la poursuite des connaissances et sur les devoirs qui en dépendent, il faut donner la préséance aux devoirs de la justice, qui ont en vue l'intérêt (1) des hommes – et rien ne doit avoir plus de prix aux yeux d'un homme.

Cicéron, *Traité des devoirs*, I, XLIII (152-155) – traduction S. Mercier.

(1) Cicéron utilise dans le texte original latin le terme *utilitas* que certains traducteurs choisissent de rendre par « utilité ».

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

EAE

Section/option

O 1 O O A

Foreuve 3

Matière O 3